

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le(s) demandeur(s) est/sont **Madame Vanessa AVANZATO, Rue de Stave, 10 à 5620 Corenne.**

Le terrain concerné est situé **Rue de Stave, 10 à 5620 Corenne**, et cadastré **02 D 240L**.

Le projet consiste en **la création d'un gîte dans une partie d'habitation** et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : **les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional - Article D.IV.40 alinéa 2** du Code du Développement Territorial.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal **du 18/04/2024 au 02/05/2024** (Place de l'Hôtel de Ville 1, 5620 Florennes - urbanisme@florennes.be).

Le dossier peut être consulté **au Service Urbanisme du 18/04/2024 au 02/05/2024** pendant les heures de bureau (tous les matins de la semaine de 08h30 à 12h00) ou sur rendez-vous pris au moins 24h à l'avance.

Une permanence se tiendra **sur rendez-vous (à demander au moins 24h à l'avance) le 25/04/2024, de 16:00 à 20:00 à la maison communale.**

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 02 mai 2024 à 11h au service urbanisme. Les réclamations orales peuvent être formulées pendant la période d'enquête, ou lors de la séance de clôture, de **11h00 à 12h00**.

Le Directeur général,
Mathieu BOLLE

A FLORENNES, le 11/04/2024.
Le Bourgmestre,
Stéphane LASSEAUX